AUTORISATION



DROITS D'IMAGES Personne majeure

«Toute personne a, sur son image et sur l'utilisation qui en est faite, un droit exclusif et peut s'opposer à sa diffusion sans son autorisation»

Font exception à cette règle les photos de foule où la personne n'est pas le sujet centrale ou bien les photos prises de loin ou de dos.

Dans le champ de nos activités, nous prenons de nombreuses photos et nous utilisons différents supports de communication.

Je soussigné(e): Nom: Gullo Prénom: Prénom: diffuser mon image à ses propres fins s'engage à ne pas donner ou vendre v	es a de commi	unication. Jeunesse S	ports Performances
Fait à Pettus Signature précédée de la mention "lu, compris et approuvé "	9	coupilet	